Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20261103-2026_11_03-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 20/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, JACQ David, KERHARDY Jean-Philippe, Damien LAPORTE, LE BARS Jeanine, LE GAL Virginie, LE GALL Ghislaine, LE VAILLANT Ludovic, Stéphane PEPION, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absentes : LECOEUR Isabelle, LE JEAN Catherine,
Pouvoirs : 1 pouvoir donné à Mme LE GAL Virgine par Mme LECOEUR Isabelle
1 pouvoir donné à Mme BRETON Françoise par Mme LE JEAN Catherine
Secrétaire de séance : LE BARS Jeanine

DELIBERATION

2026-11-03

BUDGET PRINCIPAL : Décision Modificative N°1 – Virements de Crédits

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2322-2 ;
Considérant les crédits votés au Chapitre 012 lors du vote du budget primitif principal en séance de conseil municipal en date du 3 mars 2026 ;
Considérant la mise à disposition d'un agent technique à la Commune de PLEGUIEN ;
Considérant les arrêts de travail en cours et qui ont nécessité un remplacement ;
Considérant la nécessité de recourir à des agents contractuels pour faire face au bon fonctionnement des services municipaux et maintenir la continuité de service ;
Considérant l'insuffisance des crédits budgétaires actuellement inscrits au chapitre 012 – charges de frais de personnel et frais assimilés ;
Considérant les remboursements sur les rémunérations du personnel mis à disposition et en arrêt de travail pour un montant de 57 959€ par l'assureur Relyens Sofaxis et la commune de PLEGUIEN ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20261103-2026_11_03-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 15 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

APPROUVE le principe d'un ajustement des crédits budgétaires de l'exercice 2026 afin de permettre la prise en charge des dépenses du personnel liées aux remplacements temporaires nécessaires au fonctionnement des services communaux

DECIDE de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires inscrits au tableau ci-dessous sur le budget principal de l'exercice 2026, suite au dépassement de crédit au chapitre 012 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : CHAPITRE	**ARTICLE**	**NATURE**	**MONTANT**
012 Fonct. Dép.	6411	Rémunération principale	+ 40 000€
013 Fonct. Rec.	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 40 000€

PRECISE que cette décision modificative sera intégrée au budget principal dans les règles d'équilibre budgétaire et des dispositions de la nomenclature comptable M57

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision modificative.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
PRIDO Pascal

La Secrétaire
LE BARS Jeanine